

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 11

Artikel: Bellelay
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Cinq ans plus tard, en 1194, l'abbé de Murbach céda à l'abbaye de Grandgourt le droit de patronage de l'église de Gerwyler, petit village aujourd'hui détruit, près de Pfetterhausen. ¹⁾

Cependant le monastère de Grandgourt ne prospérait pas. Ses biens ne suffisaient pas pour faire vivre les religieux et entretenir l'église et la maison. Peut-être aussi les novices faisaient-ils défaut. Toujours est-il que lorsque l'abbé Rodolphe mourut (on ne sait pas au juste en quelle année), il n'eut pas de successeur. Les moines de St-Morand, près d'Altkirch, de l'Ordre de Clugny, profitèrent de la circonstance pour envahir Grandgourt et s'en emparer, sous prétexte que cette maison leur appartenait. On ne sait pas au juste sur quoi ces religieux basaient leurs prétentions. Je suppose que Grandgourt avait été cédé gratuitement à Bellelay par le prieuré de Lanthenans à condition qu'une abbaye s'y établirait, et que l'abbaye ayant cessé d'exister, les religieux de St-Morand s'imaginèrent avoir le droit d'en reprendre possession au nom de leur Ordre. Quoi qu'il en soit, Bellelay réclama sa propriété. Une transaction négociée par des arbitres et conclue le 12 mars 1208 mit fin au différend. Les arbitres furent Thierry, prévôt, et Henri, moine de St-Alban à Bâle, Renauld, prieur de St-Ulrich, Henri, chanoine de Moutier, Burchard, chanoine de St-Imier, Hugues, cellérier d'Altkirch et Rodolphe, prieur de Bellelay. Il fut statué que Grandgourt avec toutes ses propriétés serait rendu à Belle-

1) Mgr Vautrey, l. c.

Feuilleton du Pays du dimanche 6

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

III

Le Capitaine Chenu

— Oui, messieurs, oui, il faut le conseil de guerre ! Car les choses ne sauraient durer ainsi. L'autre semaine, un servent du 4^e d'artillerie a été assommé sans qu'on ait retrouvé les coupables. Il y a un mois, un caporal du 26^e d'infanterie a été trouvé, la jambe cassée, derrière la caserne Latour-Mauboug ; et encore pas de coupable ! Il y a six semaines, on a ramassé un soldat du train, au milieu du Champ-de-Mars, le crâne horriblement fendu ; l'instruction n'a pas abouti... Or, nous nous trouvons en face de deux hypothèses : ou bien ces incidents proviennent de rixes entre soldats et ouvriers ; ou bien ce sont des soldats qui se battent entre eux, ce qui

lay, mais que l'abbé de Bellelay paierait aux moines d'Altkirch une indemnité de 50 livres bâloises dont 15 devaient servir à éteindre les dettes de Grandgourt. ¹⁾ Cette sentence rendue sous la présidence de l'évêque de Bâle, Lütthold de Rôtheln, fut aussitôt mise à exécution. Grandgourt resta à Bellelay et fut désormais un simple prieuré où résidaient quelques religieux qui devaient desservir les deux paroisses de Montignez et de Gerwyler.

Revenons à Bellelay et à la bulle par laquelle le pape Lucius III confirma, le 24 mars 1181, les possessions de l'abbaye de Bellelay. ²⁾ Malheureusement le nom de l'abbé ne figure pas dans le document pontifical. Les propriétés de l'abbaye sont à cette époque, outre la courtine de Bellelay, l'église de Tavannes avec la chapelle de Chindon, l'église de Nugerol, celle de Boécourt et les vignes de Falbringen près de Bienne déjà désignées précédemment dans d'autres actes, des champs sis à *Corcelles* (probablement Courcelles près de Montignez) et à *Marnes-Casale* (localité inconnue), un alleu à *Loveresse* consistant en champs et prés, un alleu semblable à *Teinmagio* (localité inconnue), un alleu situé en partie à *Bévilard* et en partie à *Moutier* (probablement près de Champoz qui dépendait jadis de la paroisse de Moutier), un alleu à *Fornet* consistant en forêts, prés et champs, un autre alleu également à *Fornet* (probablement Fornet-dessous), un corps de biens situé à la *Racine* (près de Sauley), un corps de biens à *Courcelon*, un alleu à *Develier*, un alleu à *Delémont*, un alleu à *Courfaivre*, un

1) Cartulaire de Bellelay, p. 72 et Trouillat, I, 446.

2) Cartulaire de Bellelay, p. 380 ; Trouillat I, p. 385.

est plutôt mon avis ; et, si c'est cela, je vous garantis bien.

Il appuyait sur chaque syllabe :

— ... Que le gaillard ne m'échappera pas.

Ces paroles s'adressaient au lieutenant, lequel croyait à des attaques de rôdeurs de nuit, au sous-lieutenant, lequel, frais éelos de Saint-Cyr, ne croyait à rien du tout, au sergent-major et à l'adjutant, lesquels avaient certaines raisons de croire que tout cela se passait entre camarades trop éméchés qui, le lendemain, regrettent tout et se font un point d'honneur de ne pas se dénoncer entre eux.

— Oui, répétait le capitaine Chenu, je vous garantis que le gaillard ne m'échappera...

Mais le marchi introduisait Césaire ; et, aussitôt, le capitaine Chenu modérait sa colère, reprenait son visage de bon père de ses hommes. Et :

— Voyons, Parisot, comment cela s'est-il passé?... Allons !

Malgré cet « allons » plein de bienveillance, d'encouragement, Césaire ne répondit pas. C'est toujours dangereux de parler trop vite ; et ce n'était pas la peine d'avoir la réputation d'un

alleu à *Glovelier* (probablement à Sceut), un alleu à *Vigneules*, au bord du lac de Bienne, un alleu à *Bezigen*, ¹⁾ un alleu à *Bettlach*, près de Soleure, un alleu à *Courgenay*, un alleu à *Villars* (sur Fontenais), un alleu à *Bure*, une courtine à *Montignez*, un alleu à *Cœuve*, le monastère de *Grandgourt* avec un alleu à *Courtemaiche*, une courtine à *Lugnez*, une courtine à *Gerwyler* (près de Pfetterhausen) et un alleu près d'*Altkirch*.

En 1189, Ulrich de Neuchâtel donna à l'abbaye de Bellelay une partie de l'alleu qu'il possédait à *Granges* (canton de Soleure). ²⁾

C'est à cette époque, en 1191, que Berthold IV de Zähringen, suivant l'exemple de son oncle Berthold III qui avait élevé Fribourg vers 1178, fonda la ville de Berne qui devait, trois siècles plus tard, prendre une si grande part aux affaires de l'évêché de Bâle.

En 1192, quatre habitants de Villars en Vuilly, Simon, Pierre, Gérard et Charbon prennent l'habit religieux à Bellelay et cèdent à ce monastère tout ce qu'ils possèdent, avec l'autorisation d'Amédée, comte de Genève, qui renonce en faveur du dit monastère à tous les droits qu'il pourrait avoir sur ces biens. ³⁾

L'abbé Louis (ou Adam) qui présida à la fondation de Grandgourt et à qui la bulle de Clément III fut adressée, mourut le 18 avril 1202.

(A suivre)

JECKER, curé.

1) Dans la bulle du pape Honorius III cette localité est appelée *Zasingen*. C'est ou *Boujean*, près de Bienne, ou *Zädingen*, près de Landser, en Alsace. Voir Trouillat, I, 500.

2) Trouillat, I, 416.

3) Trouillat, I, 424.

malin de Normandie pour se laisser tirer les vers du nez par un capitaine Chenu.

— Eh bien ? Parisot ?

— Dam, j'sais pas, mon capitaine.

— Qu'est-ce que vous ne savez pas ?

— Hé, mon capitaine, fit-il en le regardant tranquillement, je ne sais pas très ben c'que vous m'demandez.

Le capitaine eut certainement envie de se mettre en colère, mais en même temps la force de se dominer, et il interrogea sans impatience :

— Voyons... ce qui s'est passé, hier, entre vous et Dubreuil ?

— Dam, mon capitaine, demanda à son tour Césaire, après un instant de réflexion, qu'est-ce que vous voulez qu'il se soit passé entre Dubreuil et moi ?

— Est-ce que vous n'avez pas été ensemble toute la soirée ?

— Ça oui, ça oui, puisque nous sommes allés voir ensemble les illuminations.

— Et après ?

— Après?... Ben, nous sommes revenus.

— Ou avez-vous diné ?

— Nous n'avons pas diné.

— Pourquoi ?